

**Sommaire**

*Le mot du Président*

*Prix de thèse*

*Activités de la Société*

*Le mot des Trésoriers*

*Le mot du Secrétaire général*

**Agenda**

-3-5 juin 2010 : colloque annuel de la  
SFDI (Orléans)

- octobre 2010 : journées franco-  
allemandes (Paris)

- Prix de thèse de la SFDI, date limite de  
candidature pour la prochaine  
campagne : 02 janvier 2011 pour les  
thèses soutenues dans l'année civile  
2010 (attribution du prix en 2011)

**Appel de cotisation**

*L'appel de cotisation pour 2010 est  
annexé à la présente lettre d'information  
(page 4)*

***Le mot du Président***

Notre Société française pour le droit international se porte plutôt bien. Le nombre de membres va croissant. Nos manifestations attirent toujours nos collègues enseignants, étudiants, professionnels. Nos publications restent de bon niveau. Vous trouverez dans ce bulletin le détail de nos activités. Je tiens à remercier l'ensemble des animateurs qui assurent notre activité et notre rayonnement dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles.

Après le succès du colloque d'Aix-en-Provence sur le droit international face aux enjeux environnementaux et celui de la journée d'études de Nice-Monaco sur la piraterie, l'année 2010 propose des sujets originaux. L'eau en droit international sera examinée à Orléans dans une perspective combinant l'approche traditionnelle du droit international public avec la dimension du droit international économique et l'analyse du rôle des acteurs transnationaux, notamment des grandes sociétés multinationales de distribution de l'eau. Les journées franco-allemandes se tiendront cette année à Paris, à l'Institut des hautes études internationales, et porteront sur les pratiques comparées du droit international dans nos deux Etats.

Les éditions Pedone assurent avec régularité la sortie de nos publications. Notre site internet continue d'héberger cette réussite incontestable qu'est Sentinelle, animée par Philippe Weckel avec sa jeune équipe. Mais le site n'est pas aussi performant qu'on pourrait le souhaiter. Il appartiendra au conseil d'envisager les solutions de nature à le rendre beaucoup plus utile et attractif.

Notre section de jeunes chercheurs doit renouveler son équipe d'animation cette année. Je salue le dynamisme de l'équipe sortante et souhaite bon vent aux jeunes chercheurs appelés à la remplacer. Par ailleurs, notre assemblée générale d'Orléans devra renouveler la moitié des membres du conseil. Ce sera l'occasion d'accueillir de nouveaux collègues et de donner un nouvel élan à la SFDI.

*Jean-Pierre Cot*

***Prix de thèse***

***Attribution des prix en 2009***

Le prix Suzanne Bastid a été attribué à Sabrina Robert-Cuendet pour sa thèse portant sur la *Protection de l'environnement et investissement étranger : les règles applicables à la dépossession du fait de la réglementation environnementale* (Université Paris I Panthéon-Sorbonne, dir. B. Stern).

Le prix Jacques Mourgeon a été attribué à Sophie Grosbon pour sa thèse portant sur *Le droit à l'enseignement supérieur et la libéralisation internationale du commerce des services* (Université Paris X-Nanterre, dir. A. Legrand).

***Attribution des prix en 2010***

La composition des commissions d'attribution des prix en 2010 (travaux de l'année 2009) est la suivante :

- prix Suzanne Bastid : M. Hervé Ascensio, professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) ; Mme Laurence Boisson de Chazournes, professeure à l'Université de Genève ; M. Olivier Corten, professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

- prix Jacques Mourgeon : M. Olivier de Frouville, professeur à l'Université Montpellier I ; Mme Rafaëlle Maison, professeur à l'Université Paris-Sud ; M. Carlo Santulli, professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

Le prix sera décerné, comme à l'accoutumée, lors du dîner de gala de notre colloque annuel.

***Attribution des prix en 2010***

Pour rappel, le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les thèses soutenues en 2010, la

candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 02 janvier 2011, pour une attribution du prix en juin 2011.

### **Activités de la Société pour 2010**

Après les deux manifestations de l'année 2009 consacrées en juin au *droit international face aux enjeux environnementaux* (colloque d'Aix-en-Provence) et en décembre à la *piraterie maritime* ((journée d'étude de Nice), la SFDI tiendra en juin 2010 son colloque annuel à Orléans sur le thème de *L'eau en droit international* tandis que les journées franco-allemandes, qui auront lieu en octobre 2010, porteront sur les pratiques comparées franco-allemandes du droit international.

#### *Colloque d'Orléans, juin 2010*

Le prochain colloque de la Société aura lieu à l'Université d'Orléans les 3, 4 et 5 juin 2010 et sera consacré à « L'eau en droit international ». Il s'agira d'appréhender l'eau en tant que ressource, alors que les dernières études scientifiques établissent des risques de pénurie à plus ou moins court terme. La perspective choisie tendra à mettre en évidence comment, partis d'un droit international de l'eau reposant sur la coopération, les Etats sont aujourd'hui confrontés à l'émergence encore approximative d'un droit international à l'eau. La première demi-journée (jeudi 3 juin) sera consacrée au droit international de l'eau (qui a l'eau pour objet) : les interventions permettront d'approfondir les enjeux en cause, de présenter la multitude d'acteurs impliqués, les divers instruments relatifs aux utilisations de l'eau à des fins autres que la navigation et les principes qui régissent ces utilisations. La dernière demi-journée (samedi 5 juin au matin) nous amènera à nous interroger sur la possible consécration internationale d'un droit à l'eau (qui a l'eau comme finalité). La définition d'un nouveau droit humain constitue une préoccupation relativement récente dans un contexte où la denrée devient plus rare. A l'inverse, le droit international humanitaire s'est attaché de longue date à protéger les réserves d'eau, notamment en temps de conflit armé international. Entre ces deux demi-journées, la matinée

du vendredi 4 juin permettra d'aborder la dimension transnationale des services de l'eau, avec les questions d'assainissement et de distribution. Les services de l'eau seront étudiés sous l'angle contractuel (contrats internes et internationaux) et réglementaire. Les enseignements à tirer du contentieux transnational des services de l'eau seront précisés à travers l'étude des récentes affaires argentines portées devant le CIRDI.

Selon un schéma devenu classique, le vendredi après-midi accueillera quatre ateliers thématiques sur les sujets suivants :

1<sup>er</sup> atelier : Les coopérations régionales liées à l'eau

2<sup>ème</sup> atelier : Monopoles et corruption dans les services de l'eau

3<sup>ème</sup> atelier : Les conflits liés à l'eau et les perspectives de développement

4<sup>ème</sup> atelier : Ressources en eau et protection internationale de l'environnement

Un appel à candidature est ouvert (modalités sur le site de la Société) jusqu'au 15 mars 2010 afin de choisir les jeunes chercheurs qui interviendront dans chacun des ateliers.

Les membres de la Société française pour le droit international, et plus généralement tous ceux, privatistes et publicistes, universitaires et praticiens, qui s'intéressent aux rapports entre droit international et eau, sont attendus à Orléans. Les manifestations sont nombreuses dans cette ville au mois de juin. C'est pourquoi les personnes qui souhaitent assister au colloque sont invitées à consulter le site de la Société sur lequel elles trouveront bientôt une carte indiquant les localisations des hôtels du centre ville et leurs coordonnées pour réserver.

*Frédérique Coulée  
Secrétaire générale  
adjoite de la Société*

#### *Journées franco-allemandes*

Les rencontres bisannuelles de la SFDI et de la Société allemande de droit international auront lieu en octobre 2010 à Paris. Le Colloque, organisé sur une journée et demie, les 14 et 15 octobre 2010, se tiendra à l'Université Panthéon-Assas

(Paris II) sur le thème "Les pratiques comparées du droit international en France et en Allemagne". Joe Verhoeven et Charles Leben ont choisi, en accord avec Christian Tomuschat, de solliciter des interventions sur les acteurs qui façonnent la pratique dans ces deux Etats. Elles seront confiées à des praticiens aussi bien qu'à des universitaires des deux pays principalement.

Les Rencontres de jeunes chercheurs précéderont le Colloque du 11 au 14 octobre. Elles sont coorganisées par les Universités Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et Panthéon-Assas (Paris II) et portent sur le même thème, appréhendé cette fois-ci à travers les branches du droit international.

Un appel à contributions a été lancé en trois langues et généreusement diffusé (voir site de la SFDI). Il serait souhaitable que les jeunes chercheurs intéressés se manifestent avant le 1er mars ([cerdin@univ-paris1.fr](mailto:cerdin@univ-paris1.fr)).

La publication des actes du Colloque de Hambourg sous le titre anglais "The Right to Life" est par ailleurs prévue chez Nijhoff courant mars 2010.

### **Le mot des Trésoriers**

La crise financière de l'année 2009 n'a guère touché les finances de la SFDI. La gestion « en bon père de famille » des finances de la Société par les Trésoriers actuels et notre prédécesseur, Philippe Weckel, et le placement des avoirs de l'association sur des produits financiers sans risque, nous permettent d'envisager l'avenir de la Société et sa capacité à financer ses manifestations scientifiques et autres activités avec sérénité.

Si néanmoins la Société n'a pas connu la « crise » venant de l'extérieur, les retards constants dans le versement des contributions par un nombre important de sociétaires affectent les finances de la Société, obligeant à lancer des rappels qui engendrent des surcoûts importants (et une tâche ingrate pour les Trésoriers...). Tout en remerciant les dizaines de membres qui ont répondu à l'ultime rappel de cotisation pour 2009, envoyé au mois de Novembre, les Trésoriers espèrent

que cette année 2010 sera l'occasion pour que les Sociétaires s'acquittent de leur cotisation le plus tôt possible. Faut-il rappeler à cet égard que la Société Française pour le Droit International dépend, pour son fonctionnement, exclusivement des cotisations et dons de ses Membres ?

Nous nous réjouissons que plusieurs membres qui ont rencontré des difficultés à verser leur contribution aient pu résoudre leurs difficultés en entrant en contact avec le Trésorier adjoint. Afin de faciliter la tâche des Sociétaires et de favoriser le paiement rapide des cotisations, les Trésoriers aimeraient préciser les points suivants :

\* Le montant de la cotisation reste identique : 70 euros, 105 euros pour un couple, 32 ou, au choix, 8 euros (sans les ouvrages) pour les membres étudiants ;

\* La cotisation de 70 euros n'inclut pas l'envoi des ouvrages qui doivent être perçus auprès des Editions Pedone ou lors du colloque. Pour obtenir les ouvrages à domicile il faut verser 10 euros supplémentaires pour la France comme pour l'étranger ;

\* Les membres étudiants ont le choix entre deux cotisations : une cotisation sans les ouvrages à 8 euros ou une cotisation incluant les ouvrages à 32 euros. Pour obtenir les ouvrages à domicile, il faut, là aussi, ajouter 10 euros, soit un total de 42 euros.

\* Le paiement en ligne connaît parfois des incidents. En général, pour que cela fonctionne, il faut, une fois la page de renseignements remplie, sélectionner, lorsqu'il y en a plusieurs, la dernière ligne d'icônes de cartes bancaires (debug), au risque, autrement de se retrouver en début de fiche de renseignement.

\* Sauf indication contraire de votre part, le trésorier prend en compte l'adresse qui figure sur le chèque pour l'envoi des ouvrages.

\* Il est essentiel de bien faire apparaître son nom, si possible sans titre préalable, sur les bordereaux de virements bancaires pour que le trésorier puisse identifier avec précision la personne à l'origine de cet acte.

\* Les membres assujettis à l'impôt sur le revenu en France bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% pour leur contribution à la SFDI (l'Etat rembourse donc indirectement 46 euros sur les 70 euros de la cotisation de membre actif). Désormais, les reçus fiscaux seront envoyés fin janvier, début février.

En annexe à cette lettre d'information vous trouverez l'appel de cotisations 2010 avec des informations précises concernant les différentes façons permettant de vous acquitter de votre contribution.

Avec nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année,

*Le Trésorier, Théodore Christakis  
Le Trésorier-Adjoint, Philippe Lagrange*

### ***Le mot du Secrétaire général***

#### *Renouvellement de la Société*

L'année 2010 est une année électorale pour la SFDI. Il incombe en effet à l'Assemblée générale de renouveler au mois de juin, en vertu de l'article 7 des Statuts, la moitié du Conseil de la Société (lequel renouvellera quant à lui son bureau au mois d'octobre, conformément à l'article 8 des Statuts).

Onze sièges sont à pourvoir cette année. Parmi les onze membres sortants, deux ne peuvent voir leur mandat renouvelé, en vertu de l'article 7 des Statuts (H. Ascensio et E. Belliard). Les neuf autres membres sortants peuvent quant à eux soumettre au vote de l'Assemblée le renouvellement de leur mandat (G.

Burdeau, G. Cahin, O. Corten, J.-P. Cot, E. Decaux, R. Maison, R. Mehdi, S. Szurek et S. Sur).

Conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 11 du Règlement intérieur, seules les candidatures de membres actifs sont recevables. Toute candidature est soit transmise au Président de la Société qui la présente en Assemblée générale, soit exprimée par le candidat lors de l'Assemblée générale.

Celle-ci se tiendra, comme à l'accoutumée, lors du colloque annuel de la Société (le vendredi 4 juin, à Orléans).

#### *Attractivité de la Société*

Le nombre de nouveaux membres admis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 continue de montrer toute l'attractivité de notre Société. Vingt membres actifs nous ont en effet rejoints depuis cette date ainsi que seize membres étudiants.

Nous rappellerons qu'il suffit pour faire acte de candidature comme membre actif de la Société d'envoyer au Secrétaire général un courriel ([mathias.forteau@scarlet.be](mailto:mathias.forteau@scarlet.be)), en y joignant un curriculum vitae. Pour les membres étudiants, il convient de mentionner par ailleurs le nom du membre actif ayant accepté de les parrainer (v. l'article 3 des Statuts).

Le nombre, en augmentation par rapport aux années précédentes, de candidatures déposées en 2009 pour les deux prix de thèse de la SFDI – qui seront décernés lors du dîner de gala du colloque annuel de la Société – témoigne quant à lui de l'attachement continu des internationalistes à ces deux prix et de la bonne santé de la recherche en droit international.

*Mathias Forteau*

Le Trésorier

Grenoble, le 12 janvier 2010

Appel de cotisation pour 2010

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme les années précédentes, la cotisation s'élève à 70 euros, 105 euros pour un couple, 32 ou, au choix, 8 euros (sans les ouvrages) pour les membres étudiants. Toutefois, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui souhaitent que les ouvrages de la SFDI leur soient adressés par l'éditeur (y compris à l'étranger).

Pour régler votre cotisation et verser votre don :

- le paiement en ligne est opérationnel sur le site de la Société ([www.sfdi.org](http://www.sfdi.org)) ;
- il vous est possible d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I., en l'envoyant au Trésorier adjoint, Philippe Lagrange (50, rue de Magnac, 86280 SAINT BENOIT) ;
- ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Muette

5 rue de la Pompe, 75116 Paris

Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14

IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814

SWIFT : BNP AFR PPP AK

N'oubliez pas de préciser votre identité sur le bordereau.

Les ouvrages de la Sfdi devant être publiés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année, il serait souhaitable que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible et, en tout cas, avant la fin du premier semestre. N'hésitez pas à contacter Philippe Lagrange pour connaître l'état de votre compte auprès de la S.F.D.I. ([ph.lagrange@gmail.com](mailto:ph.lagrange@gmail.com) ou [philippe.lagrange@univ-poitiers.fr](mailto:philippe.lagrange@univ-poitiers.fr)).

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de mes salutations distinguées et je vous souhaite une excellente année 2010.

Théodore CHRISTAKIS